

Réf: Dossier N° : 53584

## AVIS DE CONSTITUTION

### SOCIETE « YEGOLA SARL »

Siège social : ABIDJAN - ABOBO DOKUI PHCIE AZUR ,LOT 94 ILOT  
488, 01 BP 685 ABJ 01

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 24 Aout 2018, et enregistrés au CEPICI le 29 Août 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « YEGOLA SARL » .

Objet: climatisation froid ,électricité, plomberie, commerce général .Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Deux cents (200) Parts Sociales de Cinq Mille (5.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social: ABIDJAN - ABOBO DOKUI PHCIE AZUR ,LOT 94 ILOT  
488, 01 BP 685 ABJ 01

GERANT: Monsieur BAMBAMBA ZOUMANA .

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-23467 du 29/08/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°20391 du 29/08/2018

**Pour Avis**

**Le CEPICI**

